

**Promouvoir les politiques temporelles :**  
*L'offre de services du réseau, une offre de « niche », qui peut rapporter gros !*

Le réseau *Tempo*, créé il y a 22 ans, regroupe des collectivités, des institutions, des experts et personnes qualifiées. Il a pour objectif de promouvoir et impulser les politiques temporelles au sein des collectivités ou institutions publiques, en tant qu'actions temporelles territoriales, ou de façon transversale, intégrées à d'autres politiques publiques. Tous les territoires sont ciblés qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux.

[Découvrir les territoires concernés ICI](#)

Pour ce faire, le réseau propose à ses membres adhérents :

- **Un lieu d'échanges de bonnes pratiques**, qui peuvent ainsi être reproduites et démultipliées sur d'autres territoires, avec l'appui des territoires membres grâce à des échanges de pratiques documentées, selon leur savoir-faire, les évaluations conduites, les personnes ressources et les méthodes à mobiliser, etc.. d'où un moindre recours, ou un appui, lors des benchmarks préalables à réaliser.
- **Un lieu de débat et de réflexions prospectives** lors de moments d'échanges réservés aux membres, sur des sujets temporels très variés tels que, la semaine de 4 jours, la ville du ¼ heure, les nouvelles mobilités, l'urbanisme temporel, les temps de l'enfant, l'ouverture des services, la nuit, l'adaptation au changement climatique, l'intensification des usages, les temps des ruralités ; autant de sujets dont la dimension prospective peut être un plus pour les territoires, pour donner « envie d'expérimenter » et ouvrir de nouveaux projets, souvent à budget plus réduit qu'il n'y paraît. Dans ce sens, adhérer au réseau peut provoquer des économies d'échelle !
- **Un lieu de colloques et conférences** sur les sujets temporels, en particulier lors [des Temporelles](#), les journées annuelles du réseau, dont le thème est choisi par le membre ou territoire co-organisateur.
- **Un centre de ressources documentaires** : veille temporelle, newsletters avec sujets thématisés, site internet permettant de valoriser les actions des membres,
- **Des mises en relation** avec de nombreux expert.e.s du sujet, et chercheur.se.s français, européens, voire internationaux ; qu'il s'agisse d'experts urbains ou ruraux.  
En effet, le réseau *Tempo* fait partie du réseau européen des temps, piloté par Barcelone qui permet un benchmark sur de nombreuses actions temporelles d'autres pays européens.

Les politiques temporelles, initiées en France dès la fin des années 90, avec la mise en place des lois Aubry sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, et en s'appuyant sur le modèle italien et la loi Turco, ont questionné en premier lieu la synchronisation des horaires des administrations et services, avec les temps de vie(s), mais aussi la question de l'égalité F/H, avant de s'étendre à d'autres sujets et de croiser l'ensemble des politiques publiques : mobilités, aménagement du territoire, temps des enfants, temps de la nuit, etc..

**Favoriser l'accès aux services : le sujet initial**

Les questions de temps sont partout, tout le temps et sont transversales à tous nos modes de vie(s),

L

qu'ils soient personnels, professionnels ou sociaux.

Pour le réseau Tempo, cette question est donc fondamentale parce que touchant directement aux questions d'accessibilité des services et d'égalité des citoyen.nes. En effet, même s'il y a eu de nombreuses évolutions, les rythmes des services publics peuvent être encore inadaptés à la réalité des rythmes de la ville, de ceux du travail et des salariés.e.s, de l'emploi et de la société d'aujourd'hui. Des pans entiers de la société se trouvent ainsi exclus des rythmes trop contraints d'ouverture des services au public. En 2004, lors de la création du réseau, l'objectif à atteindre était alors de plus élargir les horaires, selon les semaines, les journées, le week-end ou les saisonnalités. Bien sûr l'arrivée de la e-administration a assoupli la donne, mais en ouvrant de nouvelles questions, en particulier celle de l'accès aux services pour de nombreuses personnes non initiées au numérique.

Mais ce qui était vrai au début des années 2000, s'est trouvé revisité et complexifié par les différentes crises apparues ces dernières années. La crise sanitaire a promu de façon considérable le télétravail ; depuis de nombreuses administrations, ou entreprises ont mis en place la semaine de travail de/en 4 jours, avec deux conséquences pour l'usage des services publics :

- Sur les horaires/jours : avec une souplesse possible pour les salarié.e.s de combiner travail et démarches administratives sur leur jour libéré ou en télétravail,
- Sur les lieux : avec un fait nouveau : les télétravailleurs/euses qui allaient en mairie ou dans des services sur leur lieu de travail se replient sur leurs mairies ou services de résidence.

#### ***La nécessité de s'adapter à la crise climatique, en revisitant temps et lieux***

La crise écologique et énergétique et les réflexions sur la sobriété et l'austérité amènent de nouveaux questionnements pour les décideurs publics sur les choix à faire, quant aux « temps des uns vs les temps des autres », sujet ô combien complexe ; avec le risque de tensions qui apparaissent sur les services à ouvrir ou pas, plus longtemps ou pas, sur quels lieux vs l'efficacité énergétique et conduisant ainsi à la nécessité de réorganiser autrement !

Un fait nouveau doit être rappelé : la question du financement des services ( yc ceux du privé) qui dans un contexte de crise reprend de l'ampleur ; avec un corollaire : la question de la mutualisation des services quand on voit par exemple se mettre en place des lieux regroupant La Poste, une épicerie et d'autres opérateurs privés.

Ces dernières années, un sujet a pris de l'ampleur : celui de l'urbanisme temporel, et de la mutualisation des espaces, scolaires ou lieux publics. Ouvrir mieux ses espaces, les ouvrir différemment sur des horaires décalés, le week-end, les vacances, lors des canicules, voir .. la nuit en été.. De nombreux territoires membres ont initiés de telles actions temporelles : Rennes, Métropole européenne de Lille, Strasbourg.

Bref, on le voit, la question est loin d'être simple à traiter et sous-tend encore, de façon différente mais encore existante, celle des inégalités d'accès.

## **Thématiques pouvant être abordées par le réseau Tempo**

- 1- Introduction générale sur « Les questions de temps et leur impact sur les vies quotidiennes et les politiques publiques » :** comment les questions de temps impactent nos vies quotidiennes et la demande de services auprès des collectivités ? Mais aussi la mobilité, les lieux et rythmes du travail, la nouvelle donne liée à la crise écologique et énergétique... Quels sont les réponses identifiées, les diagnostics à conduire, et les concertations à mener. A ce sujet, les politiques temporelles, et les Bureaux des temps mis en place, de par leurs statuts de lieux tiers, ont permis d'ouvrir de nouvelles formes de concertation, grâce aux « tables quadrangulaires de concertations » telles qu'initiées en Italie.
- 2- Initiation au diagnostic temporel :** Elément essentiel avant toute mise en place d'action temporel : deux de nos membres ont mis en place une méthode permettant le diagnostic temporel des territoires
- 3- Les horaires des bibliothèques/ équipements culturels :** Tempo est bien rodé sur cette thématique, avec, entre autres, une [boîte à outils](#) et des formations sur les diagnostics temporels (cf.« Rythme ma bibliothèque » avec la MELille).
- 4- Le sujet « services publics » spécifique de deux de nos Temporelles** (journées annuelles du réseau) :
  - Paris, 2018, « **les temps changent, les services publics aussi** » : [actes ICI](#). Les principaux axes traités :
    - \* recueillir et comprendre les attentes des usagers,
    - \* les apports du numérique et ses limites
    - \* les impacts sur la gestion interne RH : management libéré, adaptation à l'allongement et à la diversification des carrières, les enjeux en matière de temps de travail
  - Saint Denis, 2013, « **les services publics, quelles accessibilités ?** » : [actes ICI](#) ; les principaux axes traités :
    - \* L'accueil de l'usager,
    - \* Inégalités et accessibilité aux services publics
    - \* Quelle intervention des usagers ?
- 5- Ressources sur « Les services de proximités » :** \* [Guide bonnes pratiques 2014/2019](#)
  - Concevoir des services avec et pour les usagers : les Remix de la Métropole de Lyon
  - La réorganisation des horaires d'accueil en mairie de quartier, EuroMétropole de Strasbourg
  - Horaires et jours d'ouverture des services publics à Saint Denis (93)
  - Plus de ressources [en ligne ICI](#)
- 6- l'organisation du travail dans les services publics** \* [Guide bonnes pratiques 2014/2019](#) :
  - Le télétravail : EuroMétropole de Strasbourg, MELille, Saint Denis
  - Droit à la déconnexion : ville de Paris
  - Faciliter l'articulation des temps perso/prof. : Rennes ville et Métropole
  - Gestion des âges dans l'administration : Bolzano en Italie
  - Développement du coworking : Métropole de Lyon

## **Thématiques pouvant être abordées par le réseau Tempo**

- Heures de pointe, testons des idées de pointe : MELille, EuroMetropole de Strasbourg
- La gestion des temps de pause : Brive la Gaillarde
- Accompagner les actions de propreté en journée : Rennes et Atemis et [Dijon](#)

## **7- Rythmes et temps des enfants**

Ce fut l'un des premiers thèmes traités par les Bureaux des temps, mais aussi le plus récent traité avec notre expertise au sein de la Commission Consultative sur les Temps de l'Enfant conduite par le CESE (<https://tempoterritorial.fr/les-enfants-sont-ils-aux-35-heures/>)

Thème plus que jamais d'actualité, lié aux horaires atypiques et désynchronisés, avec des choix possibles malgré la crise financière actuelle : soit les services classiques se mettent au diapason de ces horaires atypiques, soit on conçoit de nouveaux services adaptés aux nouveaux temps (par exemple le service [TempsDEM](#) à Poitiers, qui propose une garde adaptée aux horaires de travail atypiques (tôt le matin, tard le soir) avec toujours ce débat de fond de la participation (ou non) des employeurs responsables de ces horaires contraints, et de l'égalité entre usagers du service. Une documentation peut être mise à disposition par le réseau sur ces sujets.

## **8- Le temps de vie des étudiants**

- Exemple de Bolzano en Italie : [\\* Guide bonnes pratiques 2014/2019](#)
- Thématiques des Temporelles 2020 à Poitiers , [ICI](#) avec 3 axes traités :
  - Le temps de l'engagement étudiant : temps libre, construction émancipation ?
  - Etudiants salariés, quelles contraintes et quels effets ?
  - Campus et territoires, des espaces à partager
- Décembre 2025 : un séminaire spécifique sur les « temporalités étudiantes » conduit par l'Université de Poitiers, membre du réseau Tempo